

DOCUMENT
à conserver

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Ce document, destiné à toute la population de Montval-sur-Loir, a pour but d'informer des risques existants, de sensibiliser aux comportements de prévention et de conseiller sur la conduite à tenir en cas d'évènement catastrophique.

Il s'appuie sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui analyse les risques à l'échelle de la commune et définit, sous l'autorité du maire, l'organisation locale d'alerte et de protection de la population pour gérer une crise. Le PCS est consultable en mairie.

6 risques majeurs sur le territoire de Montval-sur-Loir ont été recensés. Les deux principaux sont les inondations et les mouvements de terrain.



LES INONDATIONS



DESCRIPTION DU RISQUE

La commune de Montval-sur-Loir est concernée par le Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation des communes de la vallée du Loir.

Une inondation est une submersion temporaire par l'eau (à l'exclusion des inondations dues aux réseaux de collecte des eaux usées) et sa combinaison avec des conséquences négatives potentielles sur la santé humaine, l'environnement, les biens, dont le patrimoine culturel et l'activité économique.

Les inondations du Loir résultent de débordement de rivière après des épisodes pluvieux d'automne-hiver (saturation des sols), selon la violence et la quantité de précipitations reçues dans un temps donné.

Les dernières crues les plus importantes du Loir sont celles de 1961, 1995 et 2004.

QUOI FAIRE ?

AVANT...

- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV, internet;
- Aménager les entrées possibles d'eau (portes, soupiraux...), amarrer les cuves;
- Repérer les stationnements hors zone inondable;
- Prévoir les équipements minimum: radio

à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments urgents...

...PENDANT...

- Se réfugier en un point haut préalablement repéré: étage, colline...;
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre;
- Eviter les déplacements inutiles: ne pas chercher à rejoindre ses proches ou aller chercher ses enfants à l'école;
- Eviter de téléphoner afin de libérer les



1961 HLM du Grand Douai - Château-du-Loir
© André Saint-Arnoult

lignes pour les secours;- N'entreprendre une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue;

- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)...

...APRÈS

- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche;
- Ne pas consommer l'eau du réseau de distribution sans autorisation des services sanitaires;
- Aider les personnes

- sinistrées ou à besoins spécifiques;
- Aérer et désinfecter les pièces;
- Informer les autorités de tout danger...

+ d'infos

www.vigicrues.gouv.fr
<http://pluiesextremes.meteo.fr/>

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



DESCRIPTION DU RISQUE

La commune de Montval-sur-Loir est concernée par le Plan de Prévention du Risque Naturel Mouvements de Terrain, prescrit par arrêté préfectoral et qui définit des zones constructibles, inconstructibles et non réglementées.

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou lié à l'activité humaine.

Il peut être lent et continu (tassements de sols, retrait-gonflement des argiles, glissements de terrain le long d'une pente) ou rapide et discontinu (effondrements de cavités souterraines types caves, carrières et marnières, éboulements de coteau, écroulements et chutes de blocs, coulées boueuses et torrentielles).

QUOI FAIRE ?

AVANT...

- Se tenir au courant de la météo et des prévisions par radio, TV, internet;

- Vérifier les aménagements;
- Ne pas stationner en zone à risque;
- S'informer des zonages constructibles, inconstructibles et non réglementés, notamment dans le cas d'un achat foncier...



Rupture de surplomb rocheux - Vouvray-sur-Loir

...PENDANT...

- S'écarter, ne pas revenir sur ses pas;
- Alerter les autorités et les services de secours si besoin...

...APRÈS

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé;
- Se mettre à la disposition des secours
- Informer les autorités de tout danger...

+ d'infos

www.mouvementsdeterrain.fr
www.sarthe.gouv.fr
www.argiles.fr

LES ALÉAS CLIMATIQUES



DESCRIPTION DU RISQUE

Ils existent sous différentes formes: fortes précipitations et/ou inondations, chutes de neige abondantes et verglas, orages violents accompagnés ou non de grêle, vents forts et tempêtes, canicules, vagues de grands froids.

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan atlantique au cours des mois d'automne et d'hiver. Les dégâts provoqués peuvent être très importants.

En fonction de la nature des aléas climatiques et de leur intensité, leurs conséquences peuvent être multiples.

QUOI FAIRE ?

AVANT...

- Se tenir au courant de la météo et des prévisions par radio, TV, internet;
- Amarrer les cuves, abris extérieurs...;
- Ranger les matériels de jardin, vélos...;
- Accrocher les volets;
- Protéger du gel les canalisations, systèmes de chauffage et robinets;
- Vérifier les fixations de toitures et cheminées;
- Prévoir les équipements minimum: radio à piles, éclairage de secours, médicaments urgents...



...PENDANT...

- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre;
- S'il est absolument indispensable de se déplacer, préparer son itinéraire, signaler son départ et sa destination à ses proches;
- N'entreprendre une évacuation que sur ordre des autorités;
- Respecter les déviations mises en place;
- En cas d'orage, éviter d'utiliser des appareils électriques et téléphones fixes, ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol;
- En cas de neige ou verglas, privilégier les transports en commun;

- En cas de canicule, fermer fenêtres et volets en journée, aérer la nuit;
- En cas de grand froid, ne pas boucher les entrées d'air du logement, ne pas faire fonctionner en continu les chauffages d'appoint...

...APRÈS

- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques;
- Informer les autorités de tout danger;

+ d'infos

<http://vigilance.meteofrance.com/>

<http://www.bison-fute.gouv.fr/>

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>

LES SÉISMES



DESCRIPTION DU RISQUE

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches, en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous la forme d'ondes sismiques occasionnant la vibration du sol, et peut parfois provoquer des mouvements de terrain ou de la liquéfaction.

Si la Sarthe semble à l'abri des grands tremblements de terre, son sol n'en tremble pas moins épisodiquement et certaines secousses peuvent être parfois perçues par la population. Ces manifestations sont essentiellement provoquées par les nombreuses failles locales orientées Nord-Ouest/Sud-Est.

QUOI FAIRE ?

AVANT...

- Se tenir au courant par radio, TV, internet;
- Aménager les entrées possibles d'eau (portes, soupiraux...), amarrer les cuves;
- Repérer les stationnements hors zone inondable;
- Prévoir les équipements minimum: radio

à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments urgents;

- Discuter en famille pour s'organiser sur les mesures à prendre (protection, évacuation, point de ralliement);
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité;
- Fixer les meubles lourds...

...PENDANT...

- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre;
- Eviter les déplacements inutiles;
- Ne pas prendre l'ascenseur;
- Se mettre à l'abri d'un mur porteur ou sous des meubles solides...



...APRÈS

- Après la première secousse, se méfier des répliques;
- En cas de blocage dans les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur un objet approprié (meuble, canalisation...);
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques;
- Evaluer les points dangereux et s'en éloigner;
- Informer les autorités de tout danger...

+ d'infos

<http://www.planseisme.fr/>
<http://www.sisfrance.net/>

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



DESCRIPTION DU RISQUE

Le risque présenté par le Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident (explosion, incendie, nuage toxique) se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, navigable ou canalisations. L'intensité du risque présenté par un TMD dépend de la nature des produits transportés, de leur quantité, de l'environnement de l'accident et des circonstances.

Les matières dangereuses sont des substances qui, par leurs propriétés physiques, chimiques peuvent présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elles peuvent être inflammables, toxiques, explosives ou corrosives. Le TMD concerne également des produits plus communs comme les carburants, le gaz ou les engrais (solides ou liquides).

QUOI FAIRE ?

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD:

Protéger la zone de l'accident afin d'éviter un suraccident

- Balisage des lieux du sinistre avec une signalisation adaptée;
- Faire éloigner les personnes à proximité;
- Ne pas fumer.

Accident du 17/02/2015 sur la D7 à Cormes



Donner l'alerte

Pour tous types de TMD:

- les pompiers: 18 ou 112
- la police ou la gendarmerie: 17
- le Samu: 15

Dans le message d'alerte préciser si possible:

- Le lieu exact de l'accident : commune, lieu-dit, nom de la voie, point kilométrique;
- Le ou les moyens de transport impliqués (camions, canalisations...);
- La présence ou non de victimes;
- La nature du sinistre: feu, explosion, fuite, déversement;
- Le code ou symbole danger du produit.

En cas de fuite de produit:

- Ne pas toucher ou entrer en contact. En cas de contact, se laver et changer de vêtement ;
- Quitter la zone de l'accident: s'éloigner perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un

possible nuage toxique;

- Rejoindre le bâtiment le plus proche.

Une fois les services de secours sur place, se conformer à leurs consignes de sécurité.

+ d'infos

<http://www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-de-transport-de-matieres-dangereuses>

LE SILO A GRAINS



DESCRIPTION DU RISQUE

Un silo est un réservoir de stockage destiné à entreposer divers produits en vrac utilisés dans l'industrie et dans le domaine agricole. Il se différencie d'une trémie par le fait qu'il est hermétiquement fermé.

Le site d'Agrial est composé de trois silos accompagnés d'un séchoir afin de stocker les matériaux dans des conditions hygrométriques satisfaisantes et d'un poste de chargement wagons.

Une étude de dangers élaborée en 2013 a souligné la spécificité du site: implantation à proximité de la voie ferrée TOURS- LE MANS.

Les dangers potentiels liés aux produits/ procédés ont été mis en évidence: l'auto-échauffement de grains, l'explosion de poussières, l'incendie de grains, de séchoir ou de produits phytosanitaires ainsi que des risques induits par des actes de malveillance pouvant entraîner délibérément des explosions ou des

incendies.

Vis à vis de l'environnement, les silos présentent des risques de nuisances sonores, de pollution des eaux, de contamination de l'air.

Les silos sont des installations sensibles mais le risque lié au silo à grains à Montval-sur-Loir reste cependant modéré.



QUOI FAIRE ? AVANT...

- Informer les autorités de toute situation critique ou anormale repérée.

...PENDANT...

- Se tenir informé, écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.

...APRÈS

- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques;
- Informer les autorités de tout danger résiduel...

+ d'infos

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/risques-technologiques-directive-seveso-et-loi-risques>



NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers 18

SOS Médecin 3624

**SAMU, urgences
médicales 15**

**Urgence pour
malentendants 114**

**Gendarmerie
Police 17**

**Centre anti poison
02.41.48.21.21**

Vous souhaitez participer à la protection de votre commune et de ses habitants ?

Vous pouvez facilement remplir de nombreuses missions simples qui permettront de renforcer l'action des services publics de secours en cas d'événement catastrophique.

Engagez-vous dès maintenant dans la Réserve Communale de Sécurité Civile !

*Mairie de Montval-sur-Loir 02 43 38 18 00
accueil@montvalsurloir.fr*

+ d'infos

*Mairie déléguée de Montabon
02 43 44 07 17
Mairie déléguée de Vouvray-sur-Loir
02 43 44 14 15*

Police Municipale 02 43 46 15 42